

**Avis adopté**

Séance plénière du 28 juin 2023

*Pour une économie servicielle sociale et soutenable : de la propriété à l'usage*

**Déclaration du groupe Agriculture**

Pour diffuser l'économie servicielle, il faut d'abord, comme le souligne l'avis, mieux la faire connaître et renforcer son enseignement dans l'ensemble des cycles de formation initiale et continue. Le développement de cette économie concerne chacun d'entre nous, chaque citoyen mais aussi tous les secteurs de la production.

Dans le secteur agricole, les applications peuvent être nombreuses. La perspective d'éviter, par exemple, l'achat de machines coûteuses permet d'envisager des investissements sur d'autres facteurs de production et générer une meilleure productivité. Il faut savoir en appréhender toutes les dimensions pour être en mesure de proposer les conditions de son développement. L'avis encourage l'accélération de l'économie servicielle mais en prenant en compte certaines limites.

Elle doit, comme tous les autres secteurs de l'économie, s'intégrer dans le mouvement de la transition écologique. Pour analyser l'ensemble des avantages et des inconvénients, mesurer les impacts économiques, sociaux et environnementaux, la mise en place d'un comité des parties prenantes est une bonne idée. À la condition d'y faire participer l'ensemble des acteurs et notamment les entreprises productrices, les usagers, les pouvoirs publics.

Nous manquons pour l'instant d'un regard technique, objectif et complet sur les conséquences de l'économie servicielle. La première préconisation est pour nous fondamentale et essentielle avant d'aller plus loin. Il est nécessaire de bien connaître le phénomène pour l'orienter dans les directions vertueuses de la transition écologique. Il reste encore beaucoup à faire avec l'économie servicielle ; cet avis ouvre une porte sur de nombreuses perspectives.

Le groupe a voté pour.